

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-septième séance – Mercredi 5 décembre 2018, à 17 h 30

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *MM. Olivier Gurtner, Stéphane Guex et Alain de Kalbermatten*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *Esther Alder*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 22 novembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous allons remettre symboliquement à M<sup>me</sup> la haut-commissaire Michelle Bachelet la résolution du Conseil municipal relative à l'adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), acceptée hier soir dans le cadre de la proposition PR-1330. Notre séance sera exceptionnellement levée à 18 h 15 précises, afin de permettre la tenue d'une réception apéritive dans les coursives, qui prendra fin aux alentours de 19 h 15 ou 19 h 30. La reprise des débats est donc fixée à 20 h 30.

Je salue la présence des invités qui nous font l'honneur et le plaisir de leur présence: Madame la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (*applaudissements nourris*), Monsieur l'ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales (*applaudissements*), Monsieur le président du Grand Conseil (*applaudissements*), Monsieur le maire (*applaudissements*), Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux (*applaudissements*) – je nous sens tous en forme –, Monsieur le président de l'Association des communes genevoises, Monsieur l'ancien président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et non gouvernementales, Mesdames et Messieurs; le Conseil municipal de la Ville de Genève, Madame la haut-commissaire, est très honoré de vous accueillir ce soir.

En cette année de commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la DUDH, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, les

autorités de la Ville de Genève, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont tenu à manifester auprès des institutions internationales établies dans notre ville leur attachement aux valeurs qu'elles défendent. A savoir la dignité, la justice, la démocratie, l'égalité ainsi que le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Nous relevons, à l'heure actuelle, que ces valeurs ne sont de loin pas défendues et appliquées par l'ensemble des Etats et il reste beaucoup à faire. L'apparente faiblesse politique de la DUDH, simple déclaration, est aussi, paradoxalement, ce qui a contribué à en renforcer la dimension symbolique, par-delà les décennies qui nous séparent de sa proclamation le 10 décembre 1948 au palais du Trocadéro, à Paris. Elle reste dans la mémoire commune comme un credo politique de la modernité. Elle a peut-être perdu de sa superbe mais reste tout de même, septante années plus tard, le seul véritable texte de référence permettant de mesurer équitablement le degré de respect des normes internationales en matière des droits de l'homme par tous les Etats du monde.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative du maire de Genève Sami Kanaan, il était important de vous apporter notre soutien et de réaffirmer avec détermination notre adhésion aux principes de la DUDH.

J'ai plaisir à rappeler que les droits fondamentaux, ou droits humanitaires, sont depuis longtemps garantis en Suisse par la Constitution fédérale. On oublie parfois que la totalité des droits de l'homme, inscrits dans le droit international public, figurent également dans la Constitution fédérale sous le titre des droits fondamentaux. Notre Constitution va même plus loin que ces dispositions internationales, non sans constater cependant qu'ils ne peuvent exister sans devoirs. Cette conception occidentale, qui privilégie les droits humains fondés sur les libertés civiles et politiques, est respectée telle quelle par la société, les autorités, les tribunaux et les partis politiques de Suisse.

Voilà en quelques mots, Madame la haut-commissaire, la teneur de la résolution que le Conseil municipal de la Ville de Genève a votée hier soir et qui vous sera remise dans quelques instants. Par ce texte, les autorités de la Ville de Genève, aussi bien le Conseil administratif que le Conseil municipal, soulignent la nécessité de respecter la DUDH. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Et je cède avec grand plaisir la parole à M. Sami Kanaan, maire de Genève.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Monsieur le président du Conseil municipal. Je m'associe aux salutations protocolaires déjà faites, mais j'aimerais quand même vous saluer en particulier, Madame la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Madame Michelle Bachelet.

Au nom des autorités de la Ville de Genève ici réunies, je suis très heureux, mais surtout très honoré, de pouvoir vous souhaiter une cordiale bienvenue au Conseil municipal. D'autant plus que nous siégeons dans une organisation internationale, l'Organisation météorologique mondiale. Tout un symbole du lien que nous voulons très étroit entre la Genève locale et la Genève internationale.

Le 1<sup>er</sup> septembre de cette année, Madame, vous avez pris vos nouvelles fonctions. Et c'est aujourd'hui l'occasion pour nous de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations. Je me réjouis que pour la quatrième fois dans l'histoire du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), les droits de l'homme soient l'affaire d'une femme. Et je trouve remarquable que vous soyez cette femme, Madame Bachelet, vous qui savez mieux que personne ce que signifient les droits humains pour avoir vécu très concrètement leur violation, en tant que détenue politique pendant la dictature militaire d'Augusto Pinochet. Vous avez été la première présidente d'Amérique du Sud élue au suffrage universel. Ainsi connaissez-vous parfaitement les rouages de la diplomatie mondiale. Vous connaissez également ceux des Nations unies pour avoir été la première directrice exécutive de l'organisation ONU Femmes.

Nous sommes bien conscients que vous prenez les commandes du HCDH dans une période particulièrement difficile, marquée par des courants réactionnaires et négationnistes, qui secouent le monde de part en part. Mais nous savons que, pour défendre la cause des droits humains, pour toutes et tous, partout dans le monde, vous ne ménagerez pas vos efforts pour rappeler aux Etats, ainsi qu'à tous les acteurs concernés leur devoir absolu de justice, d'équité, de dignité et de solidarité. Nous savons que vous aurez à cœur de vous engager pleinement pour construire des ponts, depuis Genève, afin de promouvoir les droits fondamentaux de la personne.

Genève est reconnue dans le monde entier comme capitale de la paix et des droits humains. Genève est la ville de l'Organisation des Nations unies, du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que des conventions qui portent son nom. Elle entretient avec les droits humains une très longue histoire. Soyez assurée, Madame la haut-commissaire, que notre ville apportera toujours son soutien à toutes les actions qui pourront contribuer à réveiller les consciences afin de parvenir enfin à une société plus respectueuse des droits et des libertés de chacune et de chacun. Je suis sincèrement convaincu que les villes ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, Genève comme les autres, au côté de la société civile. Vous pourrez vous appuyer sur les villes dans votre action.

C'est la raison pour laquelle, au moment de célébrer les 70 ans de la DUDH, la Ville de Genève a décidé de vous remettre ce soir une résolution approuvée par son Conseil municipal à l'unanimité. Un texte qui réaffirme avec force l'importance de cette déclaration pour nous toutes et tous. La Ville de Genève sera toujours du

côté de la solidarité, de la liberté et des droits humains. Au nom de ses autorités, je tiens donc à vous témoigner ma plus grande estime et mes vœux les plus sincères de réussite pour votre nouveau mandat.

Vous avez confié que, pour les humanitaires, Genève était comme une maison. Cette maison, Madame la haut-commissaire, est désormais la vôtre. Bienvenue à Genève! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Nous allons à présent écouter l'intervention de M. Valentin Zellweger.

**M. Valentin Zellweger, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies et des autres organisations internationales.** Monsieur le président, Madame la haut-commissaire, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les membres du parlement de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs, je m'adresse à vous, qui vous êtes associés aux Nations unies et à la Confédération dans la célébration des 70 ans de la DUDH, avec une profonde reconnaissance.

Nous le savons, les sociétés qui respectent les droits humains sont des sociétés plus sûres, qui ont de meilleures chances de vivre en paix. Les violations des droits fondamentaux sont en effet l'un des indicateurs qui laissent présager de possibles explosions de violences. C'est l'un des éléments sur lesquels les Nations unies basent leur politique de prévention des conflits et la Suisse s'est engagée afin de renforcer ces préventions à travers une collaboration plus étroite entre le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève et le Conseil de sécurité des Nations unies à New York.

La DUDH appartient à nous tous. Elle prône les mêmes valeurs qui régissent la Suisse, ces droits auxquels nous sommes tant attachés. «Les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère», lit-on dans le préambule de la DUDH, très proche dans ses contenus de la Constitution suisse, qui contient cette phrase mémorable, également dans son préambule: «sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres».

Aucune autre ville n'incarne cet esprit comme Genève, terre d'accueil d'une quarantaine d'organisations internationales qui travaillent pour la paix, pour les droits et pour la prospérité dans le monde. Les remerciements de la Confédération s'adressent donc à vous et à la population locale, également pour votre engagement en faveur d'excellentes conditions de travail pour la communauté internationale. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

*(M. Sami Kanaan, maire, remet la résolution à M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme.)*

**Le président.** Nous écoutons à présent l'allocution de M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, que je remercie d'avance.

**M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme.** Monsieur le président du Grand Conseil, Monsieur le représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le maire, c'est un honneur d'être parmi vous ce soir afin de célébrer l'engagement de la Ville de Genève en faveur des principes de la DUDH.

Genève est la capitale des droits de l'homme. Siège du HCDH, elle héberge également le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et de nombreux autres organismes internationaux. Aujourd'hui, partout dans le monde, le nom de Genève est associé aux valeurs de paix et d'humanité. C'est pourquoi je suis particulièrement touchée par cette initiative hautement symbolique. Au nom de toutes celles et de tous ceux qu'on prive de leurs libertés à travers le monde, je vous en remercie.

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la DUDH est un document de référence dans l'histoire des libertés fondamentales. En reconnaissant la dignité inhérente à tous les êtres humains et la qualité de leurs droits, la DUDH a inspiré un engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits humains.

Au cours des dernières décennies, la DUDH s'est révélée être une conscience commune à notre humanité, donnant espoir aux victimes d'injustice et offrant un cap aux autorités politiques et judiciaires. Partout où ces engagements ont été respectés, elle a permis de défendre la dignité de millions de personnes, d'éviter de nombreuses souffrances et de poser les bases d'un monde plus juste. Bien que la promesse de la DUDH ne soit pas encore une réalité pour tous, le fait qu'elle ait résisté à l'épreuve du temps témoigne de l'universalité de ses valeurs: égalité, justice et dignité humaine.

De nos jours, la moitié des êtres humains vivent dans les pôles urbains. Les municipalités – vous – ont un rôle important à jouer pour servir les besoins de tous les habitants. Qu'est-ce qu'une ville riche en fait? C'est une ville qui tisse et a inspiré les liens humains de respect, d'harmonie sociale, d'opportunité économique, de participation et de dignité. Vivre dans une ville comme Genève nous permet de constater que nous avons bien plus en commun que ce qui nous divise.

Je salue votre engagement pour les droits de l'homme et vous encourage à continuer à défendre les principes de la DUDH. En agissant pour plus de respect des libertés et de compassion, vous honorez cette belle ville que nous aimons tous. Merci beaucoup. (*Applaudissements nourris.*)

**Le président.** Nous voilà arrivés au terme de cette petite cérémonie. Il y a encore une partie photographique pour le maire et M<sup>me</sup> Bachelet. Quant à nous, nous poursuivons nos travaux.

Au titre des communications du bureau, veuillez noter que M<sup>me</sup> Corpataux nous ayant fait remarquer hier qu'elle avait des problèmes pour voter, le système a été contrôlé. Aujourd'hui, tout devrait fonctionner; enfin, je l'espère.

Je laisse la parole à M<sup>me</sup> Alder pour des réponses aux questions orales.

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Oui, c'est gentil. (*Rires.*)

**Le président.** Ça commence bien... Vous êtes gentille aussi. Allez-y.

#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** J'avais différentes réponses à apporter à des questions orales. M. Gurtner s'enquérât du taux d'absentéisme des chefs de service et des cadres de mon département. Pour le Service de la petite enfance, nous sommes en cours de recrutement, à la suite du départ de la titulaire pour d'autres fonctions au Canton. Au Service des écoles et au Service de la jeunesse, le chef et la cheffe de service sont absents (momentanément au Service des écoles) mais ils sont dûment remplacés à leur poste par les administrateurs. C'est la règle au niveau de l'administration municipale. Les autres chefs de service sont en poste. S'agissant des cadres, je n'ai pas d'informations spécifiques à ce jour. Il y a normalement une application pour les ressources humaines, mais elle ne fonctionne pas très bien. Les renseignements peuvent donc certainement être pris auprès de la Direction des ressources humaines.

J'avais déjà un peu répondu à la question de M. Altenbach sur les activités du dimanche à la Maison de quartier de Champel. Leur coût s'élève exactement à 16 068 francs, dont 9768 francs financent un poste d'animateur de la Fondation pour l'animation socioculturelle pour les dix-huit dimanches en question, selon

une convention passée avec cette dernière. Il ne s'agit donc pas de personnel de mon département, mais nous avons quand même incité les collaborateurs à être présents à ces événements dans la mesure du possible, de façon qu'ils soient en contact avec la population. Le solde est consacré à l'achat de matériel et aux conférences organisées.

Ce projet est totalement en adéquation avec la politique sociale de proximité déployée par les services de mon département. C'est un projet interinstitutionnel, qui concerne à la fois l'Institution genevoise de maintien à domicile, la Maison de quartier et l'Antenne sociale de proximité. Il répond à un besoin réel, détecté par les acteurs de terrain, notamment en lien avec le portrait social de quartier, dans le but de lutter contre l'isolement des aînés. Le portage par la Ville a été souhaité par la Maison de quartier, qui n'avait pas l'expertise senior. Pour cette raison, nous avons réalisé le concept de communication. Celui-ci, puisqu'il y a été fait référence, a été extrêmement peu coûteux: pas de graphiste externe, une photo de la Ville de Genève, une prise en charge par l'unité communication de mon département, la polygraphie par la Centrale municipale d'achat et d'impression, la diffusion par les trois partenaires cités. Ce n'était pas un tout-ménage.

Ma dernière réponse est pour M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, qui m'interrogeait sur l'affectation de la villa Dutoit au département de la cohésion sociale et de la solidarité, plutôt qu'au département de la culture et du sport, alors que des expositions temporaires et permanentes y ont lieu. L'association Villa Dutoit est bénéficiaire d'une subvention monétaire de 87 000 francs pour son fonctionnement et d'une subvention non monétaire, soit la mise à disposition des locaux, de 161 832 francs. Cet organisme nous a été transféré en 2012 et, effectivement, auparavant, il était financé par le département de la culture et du sport. Les locaux sont partagés avec l'association La Bulle d'air, qui dispose aussi d'une subvention monétaire et qui a pour objectif d'être un centre d'éveil et de formation musicaux pour les petits. Il y a donc une convention tripartite entre l'association Villa Dutoit, La Bulle d'air et mon département, entrée en vigueur en 2018.

**5. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard et Anne Carron: «Compenser la compensation» (PRD-196)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Pour nous, il s'agit d'une modification statutaire importante. Comme nous l'avons approuvée en commission des finances et comme il en sera question au budget dans une dizaine de jours, nous la soutiendrons bien évidemment ce soir. Et nous encourageons les autres groupes à faire de même, puisque le reste du budget tient aussi là-dessus.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il est important d'expliquer les raisons de ce projet de délibération. Dans le statut du personnel, à l'article 44, «Compensation du renchérissement», il est bien indiqué que l'indice genevois des prix à la consommation, s'il est positif, donne lieu à une compensation automatique. Il faut néanmoins relever, comme l'exposé des motifs du projet de délibération le fait, que l'indice était négatif de 0,9% en 2015 et de 0,2% en 2016. Evidemment, on n'a pas compensé négativement, ce que je trouve assez logique, mais il faut l'avoir à l'esprit. Dans le projet de budget 2019 qui nous a été soumis, et que nous traiterons le 15 décembre 2018, figure l'indexation de l'échelle des traitements pour 2018, soit 1,2%. A la fin d'octobre, au début de novembre, lors des arbitrages, le Conseil administratif a ajouté la compensation pour 2019. Le même budget comprend donc l'indexation de deux années. Vous me direz, Mesdames et Messieurs, que le budget 2018 a été voté tellement tôt... C'est pourquoi nous arrivons à cette situation ubuesque: une compensation du renchérissement de 2,2% dans le projet de budget 2019.

Compte tenu de cela et des indices négatifs précédents, une majorité de la commission des finances a estimé qu'on pouvait réduire cette indexation d'un demi-pourcent pour 2019 uniquement, à 0,5%, ce qui occasionnera quand même une revalorisation de l'échelle des traitements de 1,7%. Il est bon que tout le monde ait ces éléments à l'esprit: finalement, il n'y a pas de baisse de salaire ni de pénalité quelconque. Il est bon aussi de dire que l'objectif n'est pas de pénaliser le personnel, mais de dégager quelque marge pour pouvoir améliorer notre politique sociale, notamment avec l'ouverture des abris pour les sans-abri à l'année, ce qui nécessite 1,5 million de francs supplémentaires.

La marge de manœuvre d'un Conseil municipal dans le cadre d'un budget est extrêmement restreinte: on ne peut pas toucher aux recettes, seulement aux

---

<sup>1</sup> Développé, 3757.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018 (après-midi)  
Projet de délibération: baisse de l'indexation des salaires  
de la Ville de Genève pour 2019

dépenses. Et si elles sont augmentées – puisque vous ne voulez pas qu'on les diminue, ni le peuple; nous avons retenu la leçon –, nous devons trouver des compensations ailleurs. Autrement nous ne pouvons rien faire, puisque nous n'avons pas non plus le droit de péjorer le budget présenté par le Conseil administratif. De toute façon, nous ne pourrions pas aller bien loin, puisque le budget rectifié en octobre-novembre présente un boni de 60 000 francs. Rien, quoi. On peut considérer qu'il est à zéro. Nous n'avons aucune marge de manœuvre. Si nous voulons en avoir une sans enlever de prestation, ni de subvention à Pierre, Paul ou Jacques pour les donner à quelqu'un d'autre, il faut bien trouver une marge. Compte tenu des propositions faites – je le répète: 1,5 million de francs pour les sans-abri, des subventions pour des associations qui travaillent sur le terrain social, le Refuge de Darwyn, Face à Face, Resiliam, deux postes supplémentaires au sport, 400 000 francs de plus pour le fonds de soutien au sport, soit une augmentation d'au moins 30%, de tête –, il fallait bien trouver quelques compensations, raison pour laquelle ce choix a été opéré.

Cela dit, on peut aussi se demander, compte tenu des résultats de la Ville de Genève – 33,5 millions de francs de boni en 2017, une trentaine de millions en 2016, de même pour 2015, soit 100 millions de francs de boni en trois ans qui, d'accord, ont réduit la dette; c'est très bien –, si ce demi-pourcent enlevé au personnel ne pourrait pas être compensé en cas de boni de cet ordre aux comptes 2018. En tout cas se pose la question de la rétroactivité; peut-être pas maintenant, mais je l'indique.

Le but est d'atteindre les objectifs sociaux qu'une majorité de la commission des finances a mis en avant, avec d'ailleurs un large soutien des partis de l'Alternative lors du vote. Parce qu'ils sont toujours présents quand il s'agit de dépenser plus. Ils lèvent la main... La proposition est raisonnable et réalisable. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à l'accepter.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ce soir, nous jouons pratiquement le vote sur le projet de budget 2019. C'est à la hussarde que la droite élargie a déposé ce projet de délibération, déclaré urgent hier. Son intention est qu'il permette de couper la moitié de l'indexation des salaires du personnel de la Ville pour compenser le renchérissement, prévue à hauteur de 1% dans le budget amendé par le Conseil administratif.

La droite élargie n'était nullement obligée de chercher cet argent dans les poches des salariés du personnel de la Ville, y compris les employés des institutions de la petite enfance, les jardiniers, les agents de police municipale, enfin de tout un chacun, de toutes les personnes qui travaillent de manière remarquable pour la Ville. C'est chez elles que la droite élargie va chercher 3 millions de francs

Projet de délibération: baisse de l'indexation des salaires  
de la Ville de Genève pour 2019

pour avoir quelque chose à rajouter à ce budget. Rien ne l'y obligeait. On récoltait un montant important avec la somme des amendements proposés par les Verts et Ensemble à gauche, qui portaient notamment sur les traitements des conseillers administratifs, avec la suppression des allocations forfaitaires, ainsi qu'une réduction remarquable des frais de bouche, des frais de représentation, ces soirées au Palais Eynard ou à la villa La Grange, qui coûtent à chaque fois 4000, 5000, 6000, 8000 francs.

J'y reviendrai par la suite, mais il faut aussi considérer le dernier argument mis en avant par mon préopinant Daniel Sormanni, du Mouvement citoyens genevois. C'est un choix de couper dans l'indexation salariale des fonctionnaires de la Ville. Pas plus tard qu'hier, dans un débat télévisuel, j'ai entendu qu'un demi-pourcent dans cette indexation, ça représente quoi? Un café tous les jours... Si on calcule le prix du café à Genève, où il est assez cher, 4 francs multipliés par 30, cela donne 120 francs par mois, soit moins que l'augmentation de ces dix dernières années des cotisations de l'assurance-maladie – qui, elle, n'est même pas prise en compte dans le calcul de cette compensation – à laquelle une famille fait face.

Le calcul de mon préopinant se base sur le fait que le renchérissement n'a pas lieu certaines années, l'indice étant inférieur à zéro. Mais le Conseil administratif est arrivé à proposer ce taux de 1% pour compenser ce renchérissement. Il s'agit ici et maintenant, à la hussarde, de mettre un nouvel article dans le statut du personnel, sans même que ce personnel ait été consulté, comme le veut l'usage de ce partenariat social en Ville de Genève auquel nous sommes attachés, ni discuter avec les partenaires sociaux.

L'indexation n'est pas un cadeau fait au personnel de la Ville, qu'on veut réduire de moitié; c'est quelque chose de dû. Pour la droite, et notamment la droite populiste, tels le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, c'est un thème privilégié: celui de la concurrence étrangère sur les places de travail à Genève. Mesdames et Messieurs, continuer à raboter les prestations salariales et les conditions de travail du personnel engagé par la Ville de Genève, c'est cela le véritable aspirateur à forces de travail qui acceptent des conditions au rabais. Ce n'est pas une politique que la Ville de Genève doit mener. Elle se doit d'être un employeur exemplaire, et un employeur exemplaire pour des travailleuses et des travailleurs de Genève qui habitent, consomment, paient leurs impôts et leur loyer à Genève. Leur salaire doit être correct et indexé. C'est pourquoi nous refusons en tout cas cette proposition de modification du statut du personnel.

Pour le surplus, avec nos partenaires de l'Alternative, nous avons déposé un amendement, justement pour permettre de récupérer un tant soit peu, disons, la coupe annoncée ce soir dans le budget 2019 et dans les prestations au personnel.

*Projet d'amendement*

Modification du nouvel alinéa 15:

«L'indexation au sens de l'article 44 est *provisoirement* limitée à 0,5% pour l'année 2019. *Le versement jusqu'à l'intégralité de la compensation du renchérissement au sens de l'article 44 est effectuée avant le bouclage des comptes de l'année en question, dans la mesure où ces comptes présentent un bonus correspondant.*»

Année après année, nous avons un boni de plusieurs dizaines de millions de francs dans les comptes de la Ville. Notre proposition part de là et demande qu'il soit clairement indiqué que la Ville s'engage à revenir sur cette coupe dans le cas où le boni pour l'exercice est positif. On ne va pas donner...

**Le président.** Monsieur Schnebli, vous arrivez aux sept minutes fatidiques...

*M. Tobias Schnebli.* ... de chiffres absolus dans le statut du personnel, mais il s'agit de permettre que soit compensée la coupe de ce soir et qui sera portée au budget. Je vous enjoins de refuser ce projet de délibération tel quel et, de manière subsidiaire, à soutenir l'amendement que nous avons déposé.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ce débat est assez fondamental, puisqu'il s'agit de savoir quel est le rôle du service public. Nous le connaissons: tout le monde est d'accord pour dire que le service public est une formidable machine de redistribution des richesses, permettant la réallocation d'un certain nombre de ressources pour les plus défavorisés. Mais il a un autre rôle essentiel, dont la droite de cette assemblée a l'air de se moquer, manifestement, et je comprends pourquoi: il défend un statut et il représente un barème, même pour le secteur privé. Celui-ci se calque souvent dessus, ou essaie de le faire; c'est un outil de référence et de négociation pour les syndicats. La droite l'a bien compris, puisqu'elle n'a cessé, depuis bien des années, de vouloir péjorer ce statut.

Une des caractéristiques de ce dernier, parmi d'autres, c'est le rattrapage de l'inflation ou la compensation du renchérissement. Or, l'inflation était de 0,5% en 2017, de 1% en 2018 et elle est prévue à 0,7% en 2019 – c'est Credit Suisse qui le dit. Dans la mesure où l'inflation ne prend pas en compte certains paramètres absolument fondamentaux tels que la hausse des assurances et la hausse des loyers, on peut penser qu'elle est sous-estimée, ce qui contribue à l'appauvrissement des classes moyennes et de l'ensemble des salariés. Vouloir couper

aujourd'hui dans cette compensation du renchérissement, c'est chercher à affaiblir la fonction publique, bien sûr, ainsi que la totalité des employés et des citoyens.

J'ai été étonné par les propos du représentant du Mouvement citoyens genevois et je ne suis pas du tout d'accord avec lui. J'ai été étonné parce que je croyais que la défense du service public faisait en quelque sorte partie, nous avait-on dit, de l'essence du programme de ce parti. Pour notre part, nous trouvons l'indexation de 1% proposée par le Conseil administratif totalement justifiée.

Un autre point nous étonne. Pour financer d'autres hausses dans le budget, nous avons proposé, quant à nous, un certain nombre de coupes, concernant principalement le Conseil administratif. Je constate que la droite (*brouhaha*) a préféré ne pas trop toucher aux dépenses de bouche de ce dernier et s'attaquer plutôt aux collaborateurs de la fonction publique.

Evidemment, nous soutiendrons l'amendement présenté par M. Schnebli pour l'ensemble de l'Alternative et qui stipule – puisque la droite, suppose-t-on, acceptera cette coupe en bloc – que nous pouvons, avant la clôture des comptes, en cas de boni, que nous enregistrons depuis dix ans, redistribuer celui-ci aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève pour compléter ce 0,5% de manque sur la compensation de l'inflation. Voilà la position que les Verts défendront.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Je vous donne la position du groupe socialiste relative à ce projet de délibération déposé par l'ensemble de la droite. Evidemment, nous nous opposons à cette baisse, comme nous nous y sommes opposés en commission lors de l'étude du budget.

Nous soutenons l'amendement de l'Alternative et, par ailleurs, nous avons déposé un autre amendement qui vise cette fois à discuter d'une gratification sur les comptes. Nous ne sommes pas naïves: dans le cadre de ces discussions budgétaires, une majorité se dessine pour renoncer à l'indexation des salaires de la fonction publique. Nous proposons donc à ce plénum de voter un principe de gratification, dans la mesure où le boni des comptes dépasse le montant nécessaire, qui s'élève à 3 millions de francs. Nous pouvons l'introduire à partir de 4 millions de francs pour avoir un peu de marge et gratifier les salaires de 0,5%, et non 1% comme ce qui figure dans le texte que je viens de déposer au bureau. (*Corrigé au Mémorial.*)

#### *Projet d'amendement*

Introduire le principe d'une gratification de salaire de 0,5% prise sur les comptes, dès le moment où le boni dépasse les 4 millions de francs.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018 (après-midi)  
Projet de délibération: baisse de l'indexation des salaires  
de la Ville de Genève pour 2019

Cela nous permettra de consulter le personnel et d'avoir un débat après les séances budgétaires, soit lors de l'examen des comptes, en général présentés vers le mois d'avril, de façon à approuver le principe de cette gratification en même temps. Ce délai nous permettra une réflexion.

Comme mes préopinants de l'Alternative l'ont dit, la fonction publique a passablement souffert ces deux, trois dernières années, notamment par notre manque de concertation sur le budget. Certains groupes s'étant montrés bornés, nous avons dû adopter les douzièmes provisionnels, ce qui a été lourd et laborieux pour beaucoup de collaborateurs et collaboratrices. Aujourd'hui, c'est un très mauvais signal de clôturer l'année avec cette baisse d'indexation.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il y a une chose que je n'ai pas dite tout à l'heure mais qu'il faut retenir. Oui, le personnel, les organisations syndicales et la commission du personnel groument – allez, on va employer ce terme. Mais, en Ville de Genève, depuis un certain nombre d'années, il existe un processus de révision de l'échelle des traitements et de collocation des fonctions au sein de l'administration. Pour la plupart du personnel, c'est une revalorisation des salaires qui devrait s'opérer. Ce processus est à bout touchant et, malheureusement, il est bloqué. Pourquoi? Parce que les syndicats ont décidé subitement de ne plus venir à la table des négociations avec le Conseil administratif, estimant que le nombre de fonctions clés analysées n'était pas suffisant. Ils demandent l'analyse et la collocation de toutes les fonctions de la Ville de Genève. Rendez-vous compte! Il y a 4000 employés. Le Conseil administratif a fait un petit calcul: s'il acceptait – alors que le processus dure, de tête, depuis six ou sept ans; la magistrate me corrigera, le cas échéant –, il faudrait cinquante-quatre ans pour y arriver! Croyez-vous que c'est raisonnable, Mesdames et Messieurs? Que les syndicats sont raisonnables dans cette démarche? Non.

Alors, oui, il y a des revendications, mais les syndicats pourraient aussi faire l'effort de reprendre les négociations pour arriver au bout de ce processus, qui entraîne la revalorisation des salaires de certaines professions, notamment les agents de la police municipale, mais pas seulement eux. Et à cause de leur attitude, nada! Personne n'a quoi que ce soit. Tout le processus est bloqué. Etant donné que le Conseil administratif a inscrit la somme correspondant à cette collocation, soit plus de 3 millions de francs, au projet de budget 2019 – on parle donc bien de revalorisation des salaires –, on pourrait finalement se demander s'il ne faut pas faire un switch: ne pas toucher à l'indexation, mais enlever les 3 millions de francs pour la collocation, histoire d'aller de l'avant. On pourrait se poser cette question. Nous avons jusqu'au samedi 15 décembre, jusqu'au troisième débat sur le budget, jusqu'à la dernière minute, pour changer notre fusil d'épaule. Moi, je ne trouve pas cette idée raisonnable, contrairement à la proposition faite aujourd'hui, qui l'est.

Projet de délibération: baisse de l'indexation des salaires  
de la Ville de Genève pour 2019

Nous souhaitons que le personnel, les syndicats et la commission du personnel reviennent à la table des négociations, afin que les fonctions qui doivent être revalorisées en 2019 le soient et que les sommes inscrites au projet de budget, soit 3,2 millions de francs, de tête, puissent être engagées. Autrement, ce sera une économie aux comptes 2019...

Je rappelle juste que le budget cantonal, pourtant bénéficiaire, ne prévoit aucune indexation de l'échelle des traitements des fonctionnaires de l'Etat en 2019. Je ne dis pas que c'est bien, mais c'est la réalité, malgré un budget revu à la hausse et qui permettra les mécanismes salariaux. Des fois, il faut savoir raison garder.

Certains évoquent des différences de quelques pourcents, les déclarations de l'Office cantonal de la statistique... Il faut savoir que tout dépend de la base retenue: c'est toujours l'indice genevois des prix à la consommation sur douze mois, mais lesquels prend-on? De septembre 2017 à septembre 2018? D'octobre 2017 à octobre 2018? De novembre 2017 à novembre 2018? Ou bien de décembre 2017 à décembre 2018? Je crois que c'est cela, puisque nous nous basons sur l'indice retenu par CAP Prévoyance au 31 décembre. C'est ce choix qui crée des différences, mais l'essentiel est que l'évolution soit compensée. Après des années de stabilité et de baisse, on peut se dire que, pour cette fois-ci en tout cas, on ne compense pas entièrement la hausse. Mais on la compense quand même à 1,7%, ce qui est largement plus que l'inflation. Mesdames et Messieurs, cela me paraît raisonnable et c'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter ce projet de délibération tel que déposé hier.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'interviendrai plutôt sur le contexte politique de la proposition de la droite coagulée; je devrais plutôt dire contexte politicien, parce que ce qu'elle tente de faire ici tient moins de l'action politique que de la prise en otage du personnel de la fonction publique, due à son animosité à l'égard, non de la fonction publique, mais du Conseil administratif. C'est une espèce de compensation de la droite de son incapacité à renverser la majorité au sein du Conseil administratif. Elle propose une modification du statut du personnel pour ne pas accorder aux salariés l'indexation salariale prévue par ce statut. Or, le personnel n'est pour rien dans les reproches que la droite peut formuler à l'égard du Conseil administratif. Il n'est pour rien dans les reproches qui ont été faits, soit par la droite, soit par la gauche, au Conseil administratif. Mais c'est sur le personnel qu'on essaie, par la proposition qui nous est faite, d'exprimer la détestation que l'on entretient à l'égard de l'exécutif de la commune.

Cette modification, la droite coagulée essaie de l'imposer sans concertation, sans discussion, sans débat et sans négociation avec le personnel, avec sa commission et avec les syndicats. Quelle que soit l'attitude des syndicats sur la revalorisation des fonctions, cela n'a rigoureusement rien à voir avec la disposition du

statut qui prévoit l'indexation. On ne peut pas mélanger les objets de négociation et reprocher aux syndicats de ne pas vouloir négocier ou de quitter la table des négociations sur la revalorisation de l'échelle des fonctions pour se comporter exactement comme on leur reproche de le faire s'agissant de l'indexation.

Que cette détestation de la droite à l'égard du Conseil administratif se traduise par des mesures qui frappent la fonction publique et non le Conseil administratif, c'est de l'ordre de la normalité infantile qui est, d'une certaine manière, et de manière assez pérenne, la marque de l'attitude de la majorité d'occasion du Conseil municipal dans toute une série de débats. Pas seulement s'agissant de la fonction publique, mais également, jusqu'à présent, de la plupart des débats budgétaires auxquels nous avons pu participer à la fois en tant qu'acteurs et en tant que spectateurs, et dont je vous rappelle qu'ils se sont soldés deux fois de suite par l'appel au peuple afin de rétablir le budget proposé par le Conseil administratif, qui avait été tripatouillé en séance de la commission des finances, puis en séance plénière par cette même droite occasionnellement majoritaire.

Le fait que cette dernière s'attaque au personnel de la Ville, plutôt que d'être capable de s'attaquer victorieusement au Conseil administratif, montre qu'on n'est plus dans l'infantilisme, mais dans la compensation de l'impuissance. Cette impuissance se traduira également en cas d'adoption de la disposition que vous nous proposez, Mesdames et Messieurs: les délibérations du Conseil municipal, sauf le budget dans son ensemble, sont soumises au référendum facultatif. Et ce que vous vous apprêtez à voter est une délibération; elle est donc soumise au référendum et elle n'entre en vigueur qu'une fois le délai référendaire échu. Celui-ci est de quarante jours, à quoi s'ajoutent en l'occurrence les onze jours compris entre le 23 décembre et le 3 janvier, ce qui nous amène à la fin de janvier, voire, si le référendum est lancé et qu'il aboutit, au début du printemps de l'année prochaine.

En outre, la délibération modifie une ligne budgétaire. Cette modification de la ligne budgétaire est donc elle aussi soumise à référendum facultatif, avec le même délai courant dès l'adoption du budget. Or, si un référendum est lancé contre le budget et aboutit, ou si le budget n'est pas voté, la Ville de Genève entre en 2019, comme en 2018 et en 2017, dans le régime des douzièmes provisionnels, c'est-à-dire en reproduisant mois après mois le budget 2018, qui respecte, lui, le statut du personnel dans sa formulation actuelle, avec une compensation intégrale du renchérissement, et non la compensation réduite de moitié que vous voulez imposer. Ce troisième débat aboutira donc à l'adoption d'une disposition statutaire et à une modification budgétaire toutes deux soumises à référendum.

Dans cette commune, il faut bien que quelqu'un soit capable de prendre une décision intelligente. Ce ne sera pas ce Conseil municipal. Ce sera peut-être le peuple; il en a pris l'habitude. Ce serait la troisième fois qu'il jugerait du budget de la Ville parce qu'une majorité du Conseil municipal aura été incapable de le faire correctement. Rien, strictement rien, ni financièrement ni

réglementairement, ne justifie qu'on modifie ainsi le statut du personnel de la Ville, en méprisant totalement le partenariat social, pourtant rituellement invoqué à chaque grève pour condamner chaque grève. Rien ne le justifie, mais une pulsion l'explique: la pulsion désespérée et désespérante de la droite municipale d'exister politiquement face au Conseil administratif. C'est une bien faible motivation pour prendre le personnel de la Ville en otage et c'est une bien risible méthode pour faire oublier l'état dans lequel vos partis respectifs se trouvent aujourd'hui, sans que la fonction publique municipale y soit pour quoi que ce soit.

Nous renoncerons à faire de ce Conseil un espace d'alphabétisation politique de sa propre majorité. Il y a des cas désespérés sur lesquels il ne sert à rien de s'acharner, pour lesquels il n'y a plus que la compassion qui s'impose. Et afin de savoir à qui précisément témoigner cette compassion, je demanderai le vote nominal sur le projet de délibération de la droite, et j'ai déposé par ailleurs quelques petits amendements à celui-ci. (*Applaudissements.*)

#### *Projet d'amendement 1*

Nouvelle rédaction du nouvel alinéa 15:

«L'indexation au sens de l'article 44 ne peut être limitée qu'avec l'accord des organisations représentatives du personnel.»

#### *Projet d'amendement 2*

Adjonction au nouvel alinéa 15:

«Cette disposition ne peut entrer en vigueur qu'avec l'accord de toutes les parties signataires de l'accord au présent statut.»

#### *Projet d'amendement 3*

Adjonction au nouvel alinéa 15:

«Le Conseil administratif peut à tout moment surseoir à l'application de cette disposition pour établir une indexation intégrale à la hausse du coût de la vie.»

#### *Projet d'amendement 4*

Modification du nouvel alinéa 15:

«L'indexation au sens de l'article 44 ne peut être réduite que pour les classes de traitement du quartile supérieur de l'échelle des traitements.»

*Projet d'amendement 5*

Modification du nouvel alinéa 15:

«L'indexation au sens de l'article 44 *ne peut être réduite par le Conseil municipal que si celui-ci réduit dans une proportion équivalente les jetons de présence versés à ses membres.*»

**6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous sommes très précisément dans le timing que nous nous sommes fixé. Je lève donc la séance et vous rappelle que la reprise des débats est prévue à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 35.

## SOMMAIRE

|  |      |
|--|------|
| 1. Exhortation . . . . .   | 3766 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .   | 3766 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .   | 3766 |
| 4. Questions orales . . . . .  | 3771 |
| 5. Projet de délibération du 4 décembre 2018 de MM. et M <sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard et Anne Carron: «Compenser la compensation» (PRD-196). Troisième débat. . . . . | 3773 |
| 6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .   | 3782 |
| 7. Interpellations . . . . .   | 3782 |
| 8. Questions écrites . . . . .   | 3782 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*